Eigenflow

GUIDE · 22 NOVEMBRE 2026

Retrouver tes photos sur le web avec Claude

Les trois prompts, ce que notre test a trouvé le 21 octobre 2026 et les démarches pour les faire retirer

PAR

Abyane Nabeebaccus

INSTAGRAM

@abyane_nb

ÉDITION

novembre 2026

Tu as commenté PHOTOS, voici les trois prompts de la vidéo, dans l'ordre. Colle-les l'un après l'autre dans la même conversation Claude, avec un selfie pour le premier.

À COLLER

```
Analyse cette photo et liste chaque détail précis qui me rend reconnaissable, pour que tu puisses m'identifier n'importe où en ligne.
```

À COLLER

```
Avec mon selfie et tout ce que tu sais de moi, utilise Chrome pour faire une recherche d'image inversée de mon visage avec les meilleurs outils, trouve chaque endroit où j'apparais sur internet, puis donne-moi le lien de chacun.
```

À COLLER

```
Maintenant, rédige une demande de suppression personnalisée pour chacun de ces sites, pour faire retirer mes photos.
```

Ce guide ajoute ce que la vidéo ne dit pas. Ce que la méthode a trouvé quand on l'a essayée sur moi le 21 octobre 2026. Comment donner un navigateur à Claude aujourd'hui, parce que l'app a changé depuis. Et les démarches officielles pour faire retirer une photo en France, avec une lettre prête à adapter.

Pages officielles relues le 16 novembre 2026, puis le 22 avant la mise en ligne. On n'a aucun lien avec Anthropic, Google, Microsoft, Meta, LinkedIn ni la CNIL.

À savoir avant de lire

- Ton visage seul ne trouve presque rien. Le 21 octobre, Google Lens, Bing et Yandex n'ont retrouvé aucune photo de moi à partir de mon selfie.
- Ton nom, lui, trouve. La même recherche avec mon nom entre guillemets a donné 9 endroits : 4 portraits de moi, 3 photos de groupe et 2 pages qui portent mon nom sans mon visage. Quatre de ces pages ont été publiées par d'autres que moi.
- Claude décrit un visage, il ne dit pas à qui il appartient. La documentation d'Anthropic l'écrit : « Claude cannot be used to name people in images and refuses to do so ». Sa politique d'usage interdit aussi de s'en servir pour reconnaître le visage de quelqu'un sans son accord. Cette méthode se fait sur toi.

- Le chemin dit dans la vidéo a vieilli. Il n'existe pas de connecteur appelé « Google Chrome » : il y a Control Chrome, l'extension Claude in Chrome, et Cowork a maintenant son propre navigateur. La partie 2 donne le chemin du 22 novembre.
- Tu as un droit à l'effacement (RGPD, article 17). Le site doit te répondre dans un délai d'un mois, et la CNIL prend le relais s'il ne le fait pas.

---

1. Les trois prompts, un par un

Le premier : la description

On l'a testé. Claude rend une description en neuf points : cheveux, forme du visage, sourcils, yeux, nez, barbe, teint, vêtements, arrière-plan. Elle lui sert de repère pour la suite de la conversation. Les moteurs de recherche, eux, partent d'une image ou de mots : cette description ne leur sert à rien.

Le deuxième : la recherche

C'est celui qui demande un navigateur (partie 2). Dans notre test, la recherche par le visage n'a rien donné et la recherche par le nom a tout trouvé. On te conseille donc cette version, écrite après le test. Remplace ce qui est entre crochets.

À COLLER

```
Avec mon selfie et tout ce que tu sais de moi, utilise le navigateur pour
chercher où j'apparais sur internet.
Cherche d'abord mon nom complet entre guillemets, "[Prénom Nom]", dans Google
Images et dans Bing Images.
Cherche ensuite mes pseudos : [tes pseudos], puis mon nom avec [ta ville, ton
école ou ton employeur].
Fais enfin une recherche d'image inversée de mon selfie dans Google Lens, Bing
et Yandex.
Pour chaque résultat, donne le lien de la page, qui l'a publiée, et ce qui te
fait dire que c'est moi : mon nom dans la légende, le compte, le contexte.
Ne garde que les pages où j'apparais.
```

Cette version n'a pas été lancée telle quelle dans l'app Claude. Les recherches qu'elle demande, oui : ce sont celles de notre test.

Le troisième : les demandes de retrait

Le prompt de la vidéo donne des lettres polies. Pour qu'elles pèsent, il faut le texte de loi, l'adresse exacte de la page et un délai. Voici notre version, à coller après la liste des résultats.

À COLLER

```
Pour chaque page de ta liste qui n'est pas à moi, rédige une demande
d'effacement en français.
Cite l'adresse exacte de la page, l'article 17.1 du RGPD (droit à l'effacement),
l'article 19 (prévenir ceux à qui la photo a été transmise) et l'article 12.3
(réponse dans un délai d'un mois).
Écris que sans réponse dans ce délai je saisirai la CNIL.
Dis-moi à qui l'envoyer : cherche sur le site le contact "données personnelles"
ou le délégué à la protection des données dans les mentions légales ou la
politique de confidentialité.
Signe avec mon nom et mon adresse e-mail : [ton e-mail].
```

La partie 5 donne la même lettre déjà écrite, si tu préfères la remplir toi-même.

---

2. Donner un navigateur à Claude, au 22 novembre 2026

La vidéo dit : à gauche, Personnaliser, puis Connecteurs, le plus, Parcourir les connecteurs, cherche Google Chrome et installe-le. On a relu l'interface web de Claude le 16 novembre et les pages d'aide d'Anthropic le 22. Trois chemins existent, du plus simple au plus proche de la vidéo.

Le navigateur intégré de Cowork

Rien à installer. D'après l'aide d'Anthropic, Cowork a son propre navigateur dans l'app de bureau, sur les formules Pro, Max et Ultra, et sur Team et Enterprise si l'administrateur ne l'a pas coupé, sous macOS, Windows et Linux (en bêta). D'après cette page, il suffit d'ouvrir une tâche Cowork et de lui demander la recherche ; on ne l'a pas essayé pour ce guide. Le réglage se trouve dans Paramètres, puis Cowork, sous le nom « Preferred browser » dans l'aide en anglais. Ce navigateur ne voit pas tes identifiants enregistrés, sauf si tu choisis de les importer : pour une recherche publique, c'est ce qu'il faut. La page d'aide.

L'extension Claude in Chrome

Elle pilote ton vrai Chrome : Claude lit, clique et navigue dans tes onglets. Elle est réservée aux formules payantes et à Google Chrome. Le chemin donné par l'aide en français :

1. Clique sur tes initiales, en bas à gauche, puis sur Paramètres.

2. Ouvre Personnaliser, puis Connecteurs.

3. Trouve « Claude dans Chrome » et clique sur Configurer.

4. Active le connecteur et installe l'extension depuis le Chrome Web Store.

Le connecteur est désactivé par défaut : il s'active dans chaque conversation. La page d'aide.

Control Chrome, le connecteur de la vidéo

C'est lui qu'on voit à l'écran. Sa fiche le présente comme une extension vérifiée par Anthropic, qui ouvre des onglets, lit les pages et navigue. Elle ne marche que dans l'app de bureau : la fiche

affiche « Ouvrez Claude for Desktop pour utiliser cette extension ». Elle pilote Chrome par AppleScript, ce qui laisse penser qu'elle est faite pour Mac. On n'a pas pu le confirmer pour Windows.

Le chemin, relevé le 16 novembre dans l'interface web :

1. Dans la barre de gauche, clique sur Personnalisation (l'aide d'Anthropic écrit « Personnaliser »).

2. Ouvre l'onglet Connecteurs, puis Découvrir.

3. Tape « chrome » dans Rechercher des connecteurs.

4. Ouvre la fiche Control Chrome. Dans l'app de bureau, le bouton s'appelle Installer ; sur le web, la fiche te renvoie vers l'app.

Depuis une conversation, l'aide d'Anthropic donne un autre chemin : le bouton + en bas à gauche, Connecteurs, puis Gérer les connecteurs. On n'a pas pu relire ces libellés dans l'app de bureau elle-même : s'ils diffèrent d'un mot, cherche Connecteurs.

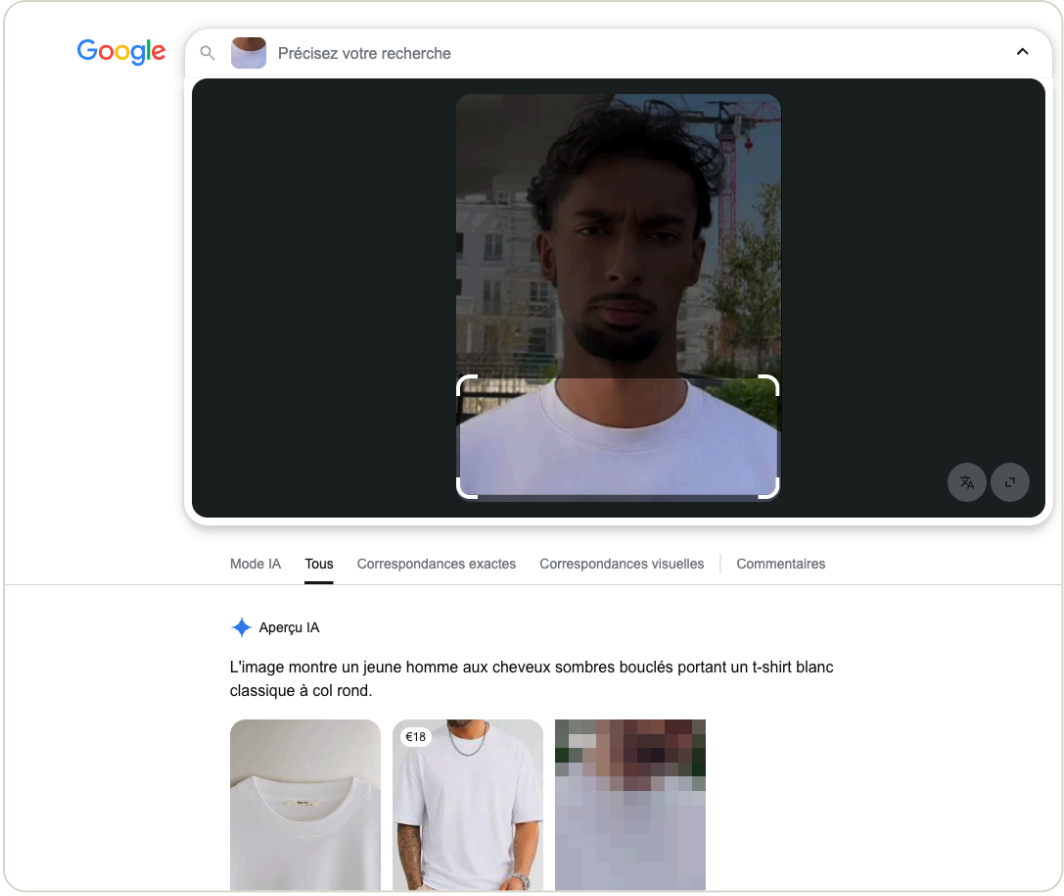
---

3. Notre test du 21 octobre 2026

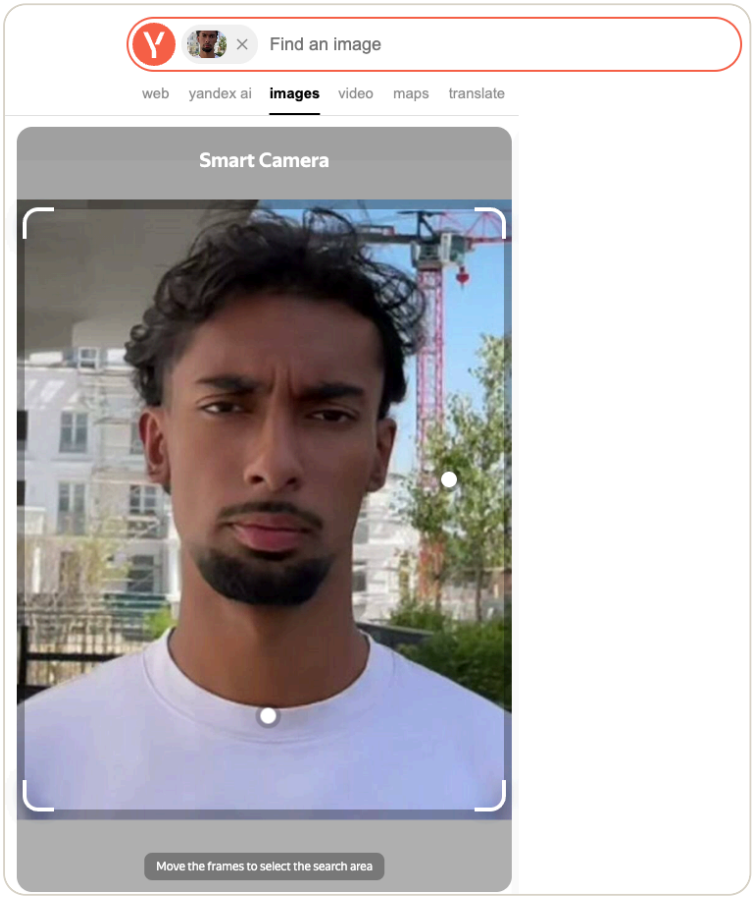
On a passé mes photos dans les outils de recherche d'image inversée, avec mon accord, depuis un navigateur piloté par Claude Code. Le pilote diffère donc de celui de la vidéo, qui passe par le connecteur de l'app Claude. Les recherches sont les mêmes.

Avec le visage seul : rien

- Google Lens a ignoré le visage et cherché le t-shirt. Ses « correspondances exactes » : des t-shirts blancs sur des boutiques japonaises.
- Bing a réduit la photo à « homme portant t-shirt blanc et barbe » et renvoyé des photos de banque d'images.
- Yandex a proposé 24 images similaires et 4 sites : des inconnus qui me ressemblent, et un nom donné au hasard.
- TinEye bloque les navigateurs automatisés. On ne l'a pas forcé.
- Même une image tirée d'un de mes reels publiés n'a pas ramené ma page : Yandex a lu le mot « ChatGPT » à l'écran et sorti les tutos d'autres créateurs.



Google Lens, le 21/10/2026 : mon selfie en entrée, des t-shirts blancs en résultat. Les inconnus sont floutés.

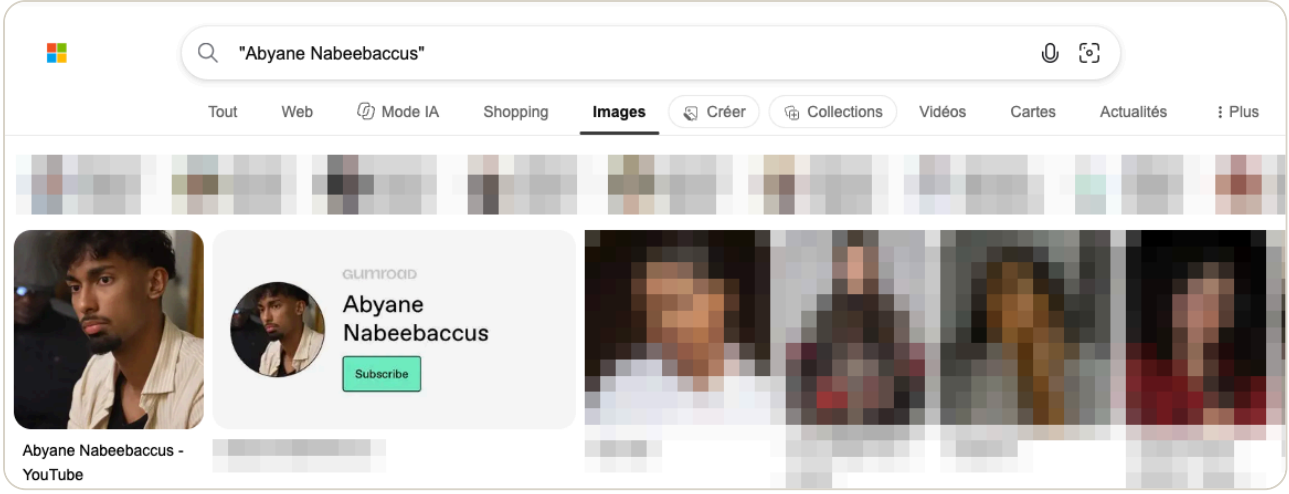


Yandex, le même selfie en entrée. Ses résultats, des inconnus qui me ressemblent, ne sont pas montrés ici.

Résultat : aucune photo de moi retrouvée par le visage.

Avec le nom : 9 endroits

C'est ce que fait en réalité le prompt de la vidéo quand il dit « tout ce que tu sais de moi ». Mon nom entre guillemets, dans Bing Images et Google Images :



Bing Images avec mon nom entre guillemets : mes pages sortent en premier. Les autres personnes sont floutées.

1. Instagram : une interview de moi, publiée par mon école.

2. LinkedIn : mon profil.

3. LinkedIn : une photo de groupe, publiée par mon école.

4. LinkedIn : le post d'un camarade qui cite mon nom.

5. LinkedIn : un autre post, avec une photo de groupe.

6. La page « À propos » d'un de mes projets.

7. Gumroad : ma page, avec ma photo.

8. YouTube : ma chaîne.

9. Un site de fiches de révision que j'ai créé.

Quatre de ces pages ne sont pas à moi. C'est là que la méthode sert : tu sais ce que tu as publié, tu ne sais pas ce que les autres ont publié sur toi.

Ce qui est reconstruit dans la vidéo

L'app Claude qu'on voit est refaite en code, avec les libellés de l'app relevés en octobre. Les pages du navigateur sont les vraies captures du test. Les lettres de retrait ont été écrites pour la vidéo.

---

4. Chercher plus large

- **Ton nom et ses variantes.** Nom complet entre guillemets, puis avec ta ville, ton école, ton employeur, tes pseudos. Dans Google Images et dans Bing Images, les résultats ne sont pas les mêmes.
- **Une photo précise que tu connais.** Ta photo de profil a pu être reprise ailleurs. TinEye cherche les copies d'une même image, y compris recadrées ou retouchées. Il ne cherche pas les visages. Son aide annonce 100 recherches par jour et 300 par semaine en usage non commercial.

- **« Résultats vous concernant », de Google.** L'outil surveille les résultats qui affichent ton adresse, ton téléphone ou ton e-mail, et te laisse demander leur retrait. Il ne cherche pas ton visage. Il faut un compte Google, et on n'a pas vérifié qu'il est actif sur un compte français. L'outil.

Les moteurs de recherche de visages

Ils existent, on ne les a pas testés. PimEyes se présente comme un moteur de recherche de visages sur le web ouvert, hors réseaux sociaux : 10 recherches par jour sans payer, puis 33,99 € par mois pour la première formule (prix affichés le 22 novembre). FaceCheck.ID vend des crédits, 19 $ les 150 à raison de 3 par recherche, payables en cryptomonnaie seulement.

Leur statut en Europe n'est pas tranché. L'association noyb a attaqué en avril 2026 l'autorité de protection des données de Hambourg, à qui elle reproche de ne pas agir contre PimEyes. On n'a trouvé aucune décision finale contre l'un ou l'autre.

Ce qui peut te servir : les deux ont un formulaire pour faire retirer ton visage de leurs résultats. Celui de PimEyes demande une photo de ton visage et une pièce d'identité masquée ; sa page n'annonce aucun prix. Celui de FaceCheck.ID passe par un selfie de vérification et se dit gratuit.

---

5. Faire retirer une photo, dans l'ordre

Demande d'abord à la personne

C'est ce que conseille service-public.fr : demander à l'auteur de la photo de la retirer. Un message suffit souvent, et c'est le plus rapide.

Signale-la au réseau social

- **Instagram.** Le formulaire « Signaler une violation de votre vie privée » est fait pour ça, et s'ouvre sans compte. Le formulaire.
- **Facebook.** Le lien Signaler à côté de la photo, « Retirer l'identification » si tu es tagué, ou le formulaire de confidentialité.
- **YouTube.** La procédure de réclamation pour atteinte à la vie privée vaut si tu es identifiable dans la vidéo. La procédure.
- **LinkedIn.** On n'a trouvé aucun formulaire dédié aux photos. Passe par les trois points du post, puis Signaler. Sans compte, il existe un signalement en invité.

Écris au site : le droit à l'effacement

Si la photo est sur un site, tu peux demander son effacement au titre du RGPD. La CNIL explique les conditions et donne un modèle de courrier à remplir en ligne. Trois gestes : trouver le bon contact, envoyer la demande, garder une copie datée. Le site a un mois pour répondre, délai qu'il peut allonger s'il t'explique pourquoi.

Il y a des limites, que la CNIL liste : la liberté d'expression et d'information, ou une obligation légale de garder la donnée. Une photo de presse ne s'efface pas comme une photo de soirée.

Fais-la sortir de Google et de Bing

Les moteurs ne suppriment rien du site d'origine : ils retirent la page des résultats obtenus en cherchant ton nom. Fais les deux démarches, le site et le moteur.

- **Google.** Passe par le parcours « Signaler un contenu » : Recherche Google, puis Google Images, puis « Motifs juridiques pour signaler du contenu », puis « Données à caractère personnel/Confidentialité », puis « Droit à l'oubli » et le bouton « Créer une demande ». Parcours relu le 22 novembre. Hors connexion, le formulaire ne s'affiche pas : connecte-toi d'abord à un compte Google.
- **Bing.** Le formulaire européen demande ton nom légal, le nom recherché, un justificatif d'identité et une signature.

Sans réponse au bout d'un mois : la CNIL

Tu peux déposer une plainte en ligne, avec la copie de ta demande et l'adresse de la page. Il faut créer un compte, et avoir écrit au site avant.

La CNIL traite la protection des données. Elle l'écrit elle-même : le droit à l'image ne relève pas d'elle. Pour celui-ci, le recours est le juge, qui peut ordonner le retrait en urgence (article 9 du Code civil). La fiche de service-public.fr détaille les cas, dont les exceptions : une scène de rue ou un groupe où personne n'est isolé.

---

6. La lettre, prête à adapter

Envoie-la au contact « données personnelles » du site, ou à son délégué à la protection des données. Tu les trouves dans les mentions légales ou la politique de confidentialité.

À COLLER

```
Objet : demande d'effacement de données personnelles (article 17 du RGPD)

Madame, Monsieur,

Une photo sur laquelle j'apparais est publiée sur votre site, à cette adresse :
[adresse exacte de la page].

Je n'ai pas donné mon accord à cette publication. En application de l'article
17.1 du Règlement général sur la protection des données, je vous demande de
supprimer cette photo, ainsi que les copies que vous en conservez.

Comme le prévoit l'article 19 du même règlement, je vous demande aussi de
prévenir de cette suppression ceux à qui vous auriez transmis cette photo.

L'article 12.3 vous donne un mois, à compter de la réception de cette demande,
pour me répondre. Sans réponse dans ce délai, je saisirai la CNIL.

Cordialement,
[Prénom Nom]
[Adresse e-mail]
[Date]
```

Si tu avais donné ton accord à l'époque, remplace la deuxième phrase par « Je retire l'accord que j'avais donné à cette publication ». Garde une copie de l'envoi, avec sa date : c'est elle que la CNIL te demandera.

---

7. Les limites, honnêtement

- On n'a pas testé le connecteur Chrome dans l'app Claude, ni nos deux versions de prompts à travers lui. Le test a été fait par Claude Code dans un navigateur automatisé.
- La méthode ne voit que ce que les moteurs indexent. Un compte privé, un groupe fermé, une story n'apparaissent pas.
- Si ton nom est courant, tu trouveras surtout tes homonymes. Les variantes de la partie 4 servent à ça.
- Un retrait prend du temps : jusqu'à un mois pour la réponse du site, et Google examine chaque demande à la main.
- Fais-le sur toi. Chercher les photos de quelqu'un d'autre sans son accord va contre la politique d'usage d'Anthropic, et la loi protège son image comme la tienne.